Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2020

La préfecture prévient : Gare aux arnaques !



«Depuis l'apparition des premiers cas de Coronavirus, les arnaques de la part de sociétés et d'individus malveillants se multiplient, prévient Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse. Il n'existe pas à ce jour de manière scientifiquement éprouvée de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni autres huiles essentielles qui protègent ou permettent de guérir du Coronavirus. Dès lors, toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse. Egalement, l'État ne propose pas de kit de dépistage directement aux citoyens ni de kit de confinement comprenant masque, gel hydroalcoolique, thermomètre ou autre matériel médical, tout comme la décontamination des logements privés. La vente de paracétamol en ligne est suspendue et les attestations de déplacement faites sur l'honneur ou par l'employeur sont gratuites.»

https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/

Préconisations

Ecrit par Echo du Mardi le 16 avril 2020

Le préfet de Vaucluse demande de «Faire preuve de méfiance, d'évaluer l'honorabilité du vendeur en se rapprochant des banques, autorités de santé, services de protection économique et, en cas de forfait, porter plainte immédiatement et dénoncer les pratiques frauduleuses en conservant les mails pour les indiquer sur les sites suivants :

***www.internet-signalement.gouv.fr* ou *https://signal.conso.gouv.fr/coronavirus*.**